

Décret

Générale

modern

Décret n° 2022-082/PRE portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'Etat.

n° 2022-082/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
19 avril 2022

Numéro JO
n° 8 du 28/04/2022

Date du numéro
28 avril 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU Loi n°100/AN/15/7ème L du 11 juillet 2015 portant création de l'Agence Nationale des Systèmes d'Informations de l'Etat

VU Le Décret n°2015-287/PRE portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'Etat (ANSIE)

VU Le Décret n°2016-022/PRE du 26 janvier 2016 portant modification du Décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'Etat (ANSIE)

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 Janvier 2022 portant remaniement Ministériel

SUR Proposition de la Présidence de la République. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Avril 2022.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'Etat est composé des membres dont les noms suivent

- M. Almis Mohamed Abdillahi, Représentant de la Présidence
- M. Ali Sillaye Abdallah, Représentant de la Primature

- M. Ahmed Omar Djama, Représentant du Ministère de l'Intérieur
- M. Simon Mibrathu, Représentant du Ministère du Budget
- M. Abdoukader Mohamed Garad, Représentant du Ministère de la Santé
- M. Mohamed Abdallah Mahyoub, Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
- M. Feyçal Khaireh Chirdon, Représentant du Ministère de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications
- Mme Hibo Youssouf Mouhoumed, Représentante du Ministère du Travail chargé de la Formalisation et de la Protection Sociale
- M. Abdallah Ibrahim Omar, Représentant du Ministère Délégué chargé de l'Economie Numérique et de l'Innovation.

Article 2

Les membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Systèmes d'information de l'Etat sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables.

Article 3

Le présent Décret prend effet à compter de la date de signature et sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH